

# CTSD du 30 mai 2016, Déclaration de l'Unsa-éducation

M l'Inspecteur,

## Sur la question des rythmes scolaires

Vous avez imposé des contraintes de calendrier (En annonçant fin janvier, un conseil d'école à réunir début février).

Le SE-Unsa l'avait dénoncé, nous le confirmons :

Pour traiter ce sujet le 30 mai, c'était complètement inutile...

## Sur le protocole de simplification des tâches de direction

Le groupe de travail (réuni le 23 mai 2016) annonce un protocole qui doit être validé lors du prochain CTSD.

Nous y sommes, peut-on savoir ou en est le protocole ?

## Sur les questions de carte scolaire.

- Vous avez répondu cette année à notre demande et nous avons un bilan « officiel » des mesures actées en février.

Le SE-Unsa souhaite que cela devienne une habitude.

- Nous souhaitons également que l'absence de fermeture lors des instances de septembre, initiée en 2015, se poursuive.

## Pour autant, tout n'est pas satisfaisant :

- Les écoles classées en ZEP, puis RAR puis ECLAIR sont toutes devenues des écoles REP ou REP+.

**Quelques nouvelles écoles**, qui n'étaient pas ECLAIR, **intègrent aussi les REP**. Pourquoi ne sont-elles pas reconnues à l'égal des autres ?

Nous ne pouvons que répéter notre déclaration de février :

*« Lors de la rentrée 2015, les écoles de REP n'avaient pas toutes le même seuil. Cette anomalie (qui vous aviez annoncé « temporaire ») devait disparaître. Les documents semblent montrer que non.*

*Pour le SE-Unsa, il serait absolument illogique de maintenir plusieurs seuils. »*

- Autres sujet d'insatisfaction, **la scolarisation des tout-petits.**

Dans notre département, hors REP, moins de 2% de cette classe d'âge sont scolarisés.

Pour la rentrée 2016, cela revient à scolariser les enfants qui sont nés avant le 7 janvier 2014 et à refuser tous les autres...

**Nous évoquons dans notre déclaration de février, deux urgences incontournables :**

le nombre de remplaçants insuffisant et les seuils, surtout en maternelle.

- **Sur les maternelles**, le seuil a été augmenté en 2009, depuis il n'est rien prévu pour améliorer la situation.

Nous le répétons : il n'y a aucune raison pour que les enfants de Haute-Garonne soient dans leur classe plus nombreux que les autres.

- **Sur les remplaçants**, avec les quinze prévus dans le document, vous créez 50 postes en 2016.

Cela correspond à un rattrapage plus que nécessaire, nous le savons tous.

Nous avons besoin de précisions : ces 50 créations seront utilisées pour le **remplacement des absences ou de la formation continue ?**

M l'inspecteur, il est important de préciser.

Si votre réponse est «les deux», il faut définir les proportions.